



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 15 JANVIER 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue à la salle municipale de l'hôtel de ville le 15 janvier 2024 à 20 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance ordinaire ce lundi 15 janvier 2024

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur Rémy Guay, conseiller
Monsieur François Bergeron, conseiller
Monsieur André Bilodeau, conseiller
Madame Solange Lapointe, conseillère
Monsieur Bernard Harvey, conseiller
Madame Josée Asselin, conseillère

Sous la présidence de monsieur le maire Luc Cauchon

Sont également présents madame France D'Amour, directrice générale, monsieur Alexandre Perron, directeur des travaux publics et monsieur Nicolas Savard, directeur des loisirs et directeur général adjoint.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION N° 12886-01-24

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 11 décembre 2023 et de l'assemblée extraordinaire du 11 décembre 2023 portant sur le budget 2024 et le programme triennal d'immobilisations
4. Appel d'offres, soumissions et contrats
 - 4.1 Achat de sièges sportifs pour l'aréna de Clermont
 - 4.2 Achat d'un camion pick-up Ford F-250
 - 4.3 Achat d'APRJA pour le service de sécurité incendie

5. Administration, finances et ressources humaines

- 5.1 Octroi d'aides financières
- ~~5.2 Autorisation de variations budgétaires~~
- 5.3 Liste des prélèvements annuels – Année 2024
- 5.4 Demande de prêt temporaire – règlement d'emprunt VC-464 23-1 décrétant un emprunt en vue de procéder à la construction de services municipaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et des infrastructures de voirie pour la réalisation d'un développement domiciliaire – secteur aréna
- 5.5. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
 - Programmation de travaux Niveau 1
- 5.6 Congrès de la FQM du 26 au 28 septembre 2024
- 5.7 Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme accéslogis de l'OMH de Charlevoix-Est – Budget 2023 révisé au 2023-12-04
- 5.8 Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme accéslogis de l'OMH de Charlevoix-Est – Budget 2024
- 5.9 Programme de revitalisation du secteur centre-ville de Clermont – Acceptation du versement de l'aide financière

6. Travaux publics

- 6.1 Projet de développement domiciliaire secteur aréna – ouverture de nouvelles rues

7. Urbanisme et environnement

- 7.1 Demande de dérogation mineure – 5 rue de L'Horizon



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 15 JANVIER 2024

8. Sécurité publique

- 8.1 Étude de sécurité portant sur le camionnage au secteur chemins des Lacs, Vieux- Moulins, rue Clairval.

9. Loisirs, culture et tourisme

10. Avis de motion et règlements

- 10.1 Règlement VC-394-24-19 déterminant le taux des taxes imposées pour l'année 2024 – adoption
10.2 Avis de motion – projet de règlement no. VC-434-24-1 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage No. VC-434-13
10.3 Avis de motion – projet de règlement VC-467-24 modifiant le règlement VC-467-23 relatif au traitement des élus municipaux de la Ville de Clermont

11. Comptes

- 11.1 Ratification des déboursés et salaires de décembre 2023
11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 décembre 2023

12. Divers et période de questions

13. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les membres du conseil municipal adoptent l'ordre du jour avec le retrait du point 5.2 *Variations budgétaires.*

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX **RÉSOLUTION N°12887-01-24**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les membres du conseil municipal adoptent les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 11 décembre 2023 et de l'assemblée extraordinaire du 11 décembre 2023 portant sur le budget 2024 et le programme triennal d'immobilisations.

4. APPEL D'OFFRES, SOUMISSIONS ET CONTRATS

4.1 ACHAT DE SIÈGES SPORTIFS POUR L'ARÉNA DE CLERMONT **RÉSOLUTION N°12888-01-24**

4.1 ACHAT DE SIÈGES SPORTIFS POUR L'ARÉNA DE CLERMONT

CONSIDÉRANT QUE le remplacement des sièges sportifs de l'aréna fait partie du projet de rénovation de l'aréna de la ville de Clermont;

CONSIDÉRANT la soumission de Atmosphère pour 505 sièges sportifs Fusion en date du 21 décembre 2023;

CONSIDÉRANT le règlement VC448-18 de gestion contractuelle de la ville et le nouvel ajustement des seuils et des plafonds pour l'application des règles de passation de contrats au 1^{er} janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget 2024;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'achat des sièges sportifs à Atmosphère au montant de 133 270,35 \$ taxes nettes;

QUE la présente résolution soit adressée à Atmosphère.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 15 JANVIER 2024

4.2 ACHAT D'UN CAMION PICK-UP F-250
RÉSOLUTION N° 12889-01-24

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un nouveau pick-up pour le service des travaux publics est prévu au budget 2024 ;

CONSIDÉRANT l'offre de Performance Ford Ltée pour un pickup 2024 Super Duty F-250 SRW;

CONSIDÉRANT le règlement VC448-18 de gestion contractuelle de la ville;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'achat d'un pick-up Super Duty F-250 SRW 2024 au montant de 73 510,41\$ taxes incluses à Performance Ford Ltée et que les sommes soient prises à même le surplus non réservé ;

QUE la présente résolution soit adressée à Performance Ford Ltée.

4.3 ACHAT D'APRIA POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
RÉSOLUTION N° 12890-01-24

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au budget 2024 de procurer de nouveaux appareils de protection respiratoire individuel autonome (APRIA) pour le service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la soumission d'Aéro-Feu du 3 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont prévues au poste budgétaire 23 03019 725;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'achat de nouveaux appareils de protection respiratoire individuel autonome (APRIA) pour le service de sécurité incendie à Aéro-Feu au montant de 37 288,12 \$ taxes incluses;

QUE la présente résolution soit adressée à Aéro-Feu.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1. OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES
RÉSOLUTION N° 12891-01-24

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont octroie les aides

financières suivantes :

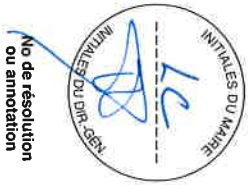
- Virée Nordique 250 \$
- Centre d'archives régional de Charlevoix 45 \$

5.2. AUTORISATION DE VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Ce point est remis à une séance ultérieure.

5.3 LISTE DES PRÉLÈVEMENTS ANNUELS
RÉSOLUTION N° 12892-01-24

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'en conformité avec l'article 3.1 du Règlement numéro VC-406-19-1 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le conseil municipal reçoit et entérine la liste des prélèvements annuels résultant de contrats, de règlements, de conventions collectives, de contributions de l'employeur, de tarifs gouvernementaux ou de tarifs régis par un organisme paragouvernemental.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 15 JANVIER 2024

5.4 DEMANDE DE PRÊT TEMPORAIRE – RÉGLEMENT D'EMPRUNT VC-464-23-1 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN VUE DE PROCÉDER À LA CONSTRUCTION DE SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRES ET PLUVIAL ET DES INFRASTRUCTURES DE VOIRIE POUR LA RÉALISATION D'UN DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE – SECTEUR ARENA
RÉSOLUTION N° 12893-01-24

CONSIDÉRANT la résolution 12378-04-22 demandant à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est un emprunt temporaire au montant maximum de 1 850 000 \$, montant original autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au règlement d'emprunt VC-464-22;

CONSIDÉRANT QUE le règlement VC-464-22 a été modifié par le règlement VC-464-23-1 afin d'augmenter l'emprunt d'un montant additionnel de 650 000 \$ et que ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 22 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est d'augmenter l'emprunt temporaire pour le projet de construction de services municipaux du nouveau développement domiciliaire secteur aréna de 650 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont demande à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est d'augmenter l'emprunt temporaire en lien avec les règlements d'emprunt VC-464-22 et 464-23-1 de 650 000 \$, montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que le taux d'intérêt soit celui convenu dans l'entente de services, soit le taux préférentiel en vigueur;

Que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer tous les documents requis dans le cadre de cet emprunt temporaire;

De transmettre une copie de la présente résolution à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est et à la firme Benoit Côté CPA.

5.5 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) – PROGRAMMATION DE TRAVAUX NIVEAU 1
RÉSOLUTION N° 12894-01-24

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- s'engage à être la seule responsable et à décharger le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 15 JANVIER 2024

- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 6 comporte des coûts réalisés vérifiées et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer tous les documents requis à cette fin.

5.6 CONGRÈS DE LA FQM DU 26 AU 28 SEPTEMBRE 2024 AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC
RÉSOLUTION N° 12895-01-24

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE monsieur le maire et trois (3) conseillers/ères soient autorisés à assister au Congrès de la FQM qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2024 au Centre de congrès de Québec et d'autoriser les frais de déplacements et d'hébergement conformément à la Politique de remboursement de frais de déplacement.

5.7 PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS DE L'OMH DE CHARLEVOIX-EST – BUDGET 2023 RÉVISÉ AU 2023-12-04
RÉSOLUTION N° 12896-01-24

CONSIDÉRANT l'entente entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), l'OMH de Charlevoix-Est et la Ville de Clermont pour le programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette entente, la Ville de Clermont s'engage à défrayer 10 % du coût du supplément de loyer pour les logements situés à Clermont ;

CONSIDÉRANT le rapport de prévisions budgétaires 2023 révisé au 2023-12-04 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont accepte les prévisions budgétaires pour l'année 2023 révisées au 2023-12-04 du programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis de l'OMH de Charlevoix-Est ;

Approbation du 4 décembre 2023 de la Société d'Habitation du Québec :

REVENUS :	509 984 \$ (41 logements Clermont : 201 207 \$)	
DÉPENSES :	1 123 852 \$ (41 logements Clermont : 376 124 \$)	
DÉFICIT :	613 868 \$ (41 logements Clermont : 174 917 \$)	
PARTICIPATION MUNICIPALE 10 % CLERMONT :		17 492 \$
BUDGET ANTÉRIEUR :		14 037 \$
DIFFÉRENCE :		3 455 \$



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 15 JANVIER 2024

5.8 PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS DE L'OMH DE CHARLEVOIX-EST – BUDGET 2024
RÉSOLUTION N° 12897-01-24

CONSIDÉRANT l'entente entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), l'OMH de Charlevoix-Est et la Ville de Clermont pour le programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette entente, la Ville de Clermont s'engage à défrayer 10 % du coût du supplément de loyer pour les logements situés à Clermont ;

CONSIDÉRANT le rapport de prévisions budgétaires 2024 de l'OMH de Charlevoix-Est ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont accepte les prévisions budgétaires pour l'année 2024 du programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis de l'OMH de Charlevoix-Est ;

Approbation du 29 novembre 2023 de la Société d'Habitation du Québec :

REVENUS :	560 530 \$	(41 logements Clermont :	217 891 \$)
DÉPENSES :	1 088 315 \$	(41 logements Clermont :	306 248 \$)
DÉFICIT :	527 785 \$	(41 logements Clermont :	88 357 \$)
PARTICIPATION MUNICIPALE 10 % CLERMONT :	8 836 \$		

5.9 PROGRAMME DE REVITALISATION DU SECTEUR CENTRE-VILLE DE CLERMONT – ACCEPTION
RÉSOLUTION N° 12898-01-24

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement no VC-450-18 ayant pour objet la création d'un programme de revitalisation du secteur centre-ville de Clermont ;

ATTENDU QUE la Ville a, par sa résolution no 12540-11-22, confirmé l'admissibilité du projet du 40-42 rue Lapointe pour une aide financière du règlement no VC-450-18 pour un montant maximum de 5 000 \$ avec des conditions ;

ATTENDU QUE la Ville a accordé un délai supplémentaire par résolution no 12745-07-23 pour permettre au propriétaire de terminer ses travaux ;

ATTENDU l'attestation de l'inspecteur municipal que les exigences du programme ont été respectées et que les travaux réalisés sont terminés et conformes au permis délivré ainsi qu'au projet approuvé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder le versement de la somme admissible de 4 883,77\$, équivalent à 33% des travaux comme prévu au règlement no VC-450-18 au projet du 40-42 rue Lapointe ;

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Christian Villeneuve, propriétaire du 40-42 rue Lapointe, Clermont.

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE SECTEUR ARÉNA – OUVERTURE DE NOUVELLES RUES
RÉSOLUTION N° 12899-01-24



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 15 JANVIER 2024

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement domiciliaire secteur aréna comporte trois (3) nouvelles rues nécessaires à la circulation automobile;

CONSIDÉRANT l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales attribuée aux municipalités la compétence en matière de transport;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RESOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil décrète l'ouverture de trois (3) nouvelles rues dans le nouveau développement domiciliaire secteur aréna, soit :

- rue Asselin : lots 6 565 480 et 6 565 478
- rue Brassard : lot 6 565 477
- rue Ruisseau-Blanc: à partir du lot 6 565 478 à la rue des Érables

De demander à la Commission de toponymie d'officialiser ces noms de rue pour le nouveau développement domiciliaire secteur aréna.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 5 RUE DE L'HORIZON RÉSOLUTION N° 12900-01-24

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour une propriété située au 5 rue de l'Horizon, lot 3 256 689 du cadastre du Québec, afin de réputer conforme la construction d'une deuxième aire de stationnement à une distance de 3,90 mètres d'une aire existante et avec un empiètement de 68 % en façade de la résidence alors que le minimum prescrit entre les deux devrait être de 6 mètres et que l'empiètement ne devrait pas dépasser 25 %;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RESOLU À LA MAJORITÉ QUE les membres du conseil municipal refusent la demande de dérogation mineure au 5 rue de l'Horizon malgré la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme en raison de :

- le stationnement engendre une nuisance esthétique au voisinage;
- le stationnement se retrouve à une distance trop près du terrain adjacent et de son aménagement paysager;

QUE la présente résolution soit adressée à l'inspecteur municipal, monsieur Julien Lavoie.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 ÉTUDE DE SÉCURITÉ PORTANT SUR LE CAMIONNAGE AU SECTEUR CHEMINS DES LACS, VIEUX-MOULINS, RUE CLAIRVAL RÉSOLUTION N° 12901-01-24

CONSIDÉRANT la grave problématique de sécurité routière dans le secteur chemins des Lacs et Vieux-Moulins et rue Clairval concernant la circulation des camions provenant des carrières;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire analyser les risques de sécurité et d'obtenir des pistes de solution ainsi que la demande du comité citoyen, représentant les résidents du secteur, d'obtenir une étude de sécurité pour confirmer les dangers et que ces rues sont inadéquates pour recevoir ce type de circulation de poids lourds;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'ingénierie d'étude de sécurité routière de la firme Stantec du 12 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE les sommes seront prises à la réserve carrières;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 15 JANVIER 2024

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont octroi le mandat à la firme Stantec afin d'effectuer une étude de sécurité pour un montant forfaitaire total de 23 609,40\$ taxes non incluses afin de trouver solution à tous les dangers et inconvénients de cette circulation de poids lourds dans ce secteur résidentiel;

De demander à la MRC de Charlevoix-Est de contribuer financièrement à cette étude via sa réserve des carrières sablières;

QUE la présente résolution soit adressée à Stantec et à la firme Benoit Côté CPA.

9. LOISIRS CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 RÈGLEMENT VC-394-24-19 DÉTERMINANT LE TAUX DES TAXES IMPOSÉES POUR L'ANNÉE 2024 – ADOPTION
RÉSOLUTION N° 12902-01-24

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont est notamment régie par les dispositions de la Loi sur les cités et villes et de la Loi sur la fiscalité municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le budget de l'année 2024 de la Ville de Clermont prévoit des revenus provenant d'une taxe sur les biens-fonds de cette ville et d'une tarification monétaire pour les services municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'à la séance du 11 décembre 2023, un avis de motion de la présentation d'un nouveau règlement déterminant le taux des taxes et tarifications imposées pour l'année budgétaire 2024 a été donné et que le projet de règlement a été déposé et que des copies étaient également disponibles au public ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement numéro VC-394-24-19.

Des copies du règlement sont disponibles au public et sur demande.

10.2 AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO VC-434-24-1 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO VC-434-13

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil peut modifier son Règlement de zonage ;

ATTENDU qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du Règlement de zonage n° VC-434-13 ;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par **MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY** qu'il sera déposé pour adoption lors d'une prochaine séance, un nouveau règlement n° VC-434-24-1 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage n° VC-434-13 et qu'il aura pour objet :

- De modifier la grille des spécifications 012-af afin d'abroger la superficie minimale d'un lot;
- De modifier la grille des spécifications 025-ad afin de modifier la marge de recul avant;
- De modifier la grille des spécifications 122-M afin d'abroger la mention « tout usage résidentiel est prohibé au rez-de-chaussée d'un bâtiment principal adjacents à la rue Lapointe »;
- De modifier la grille des spécifications 122.1-M afin d'abroger la mention « tout usage résidentiel est prohibé au rez-de-chaussée d'un bâtiment principal adjacents à la rue Saint-Philippe »;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 15 JANVIER 2024

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO VC-434-24-1 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO VC-434-13 – ADOPTION RÉSOLUTION N° 12903-01-24

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil peut modifier son Règlement de zonage :

ATTENDU qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du Règlement de zonage n° VC-434-13 :

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil le 15 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le premier projet de règlement VC-434-24-1.

Le projet de règlement est disponible au public.

10.3 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT VC-467-24 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CLERMONT

ATTENDU QUE la Ville de Clermont est régie par les dispositions de la Loi sur les cités et villes du Québec;

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de rémunération ;

ATTENDU QU'un règlement VC-467-23 relatif au traitement des élus a été adopté le 13 février 2023;

ATTENDU QU'il a lieu de modifier ce règlement afin d'intégrer un article concernant une allocation de communications au maire;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par **MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU** qu'il sera déposé pour adoption lors d'une prochaine séance, un nouveau règlement VC-467-24 modifiant le règlement VC467-23 relatif au traitement des élus municipaux.

11. COMPTES

11.1. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE DÉCEMBRE 2023
RÉSOLUTION N° 12904-01-24

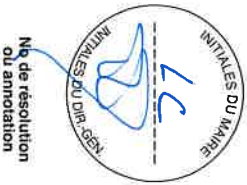
ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de ratifier les déboursés de décembre 2023 au montant de **1 309 122,32 \$ (chèques manuels : 993 888,29 \$ + prélèvements 207 727,86 \$ + 196,81 \$ remboursement de taxes)** ainsi que le versement des salaires de décembre 2023 au montant de **107 309,36\$**.

11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 2023-12-31
RÉSOLUTION N° 12905-01-24

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de décembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2023 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de **119 929,83 \$ (123 670,91 \$ - chèques annulés : 3 741,08 \$)**.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 15 JANVIER 2024

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION N° 12906-01-24**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'assemblée soit levée à 20 h 25**

Luc Cauchon
Maire

France D'Amour
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

France D'Amour
Directrice générale